

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

EDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: **A. SCHNEEGANS**  
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Ville de Lyon..... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.  
Département du Rhône... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.  
Autres départements... 12 fr. — 23 fr. — 45 fr.  
Pour l'étranger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: **G. THIÉRY**  
Imprimerie de E. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## OPTION POUR LA FRANCE

Les Alsaciens-Lorrains qui n'ont pas encore fait leur déclaration d'option pour la France n'ont plus qu'un jour pour remplir cette formalité.

Le 30 septembre est le dernier jour du délai accordé aux Alsaciens-Lorrains qui veulent rester Français. Après cette époque, la nationalité française sera définitivement perdue pour les Alsaciens-Lorrains ayant négligé de remplir la formalité qui leur est imposée.

## DEMAIN

Le Journal de Lyon commencera la publication du nouveau roman de M. Hector Malot:

## UN MARIAGE

SOUS LE SECOND EMPIRE

Nos lecteurs retrouveront dans ce roman les qualités brillantes et solides qu'ils ont admirées dans le BLESSÉ de M. Hector Malot que nous avons publié il y a quelques mois.

Dans UN MARIAGE SOUS LE SECOND EMPIRE, l'auteur nous initie à la vie et aux mœurs du haut fonctionarisme impérial et parisien, opposées à la pureté et à la simplicité de la vie et des mœurs provinciales.

Le puissant intérêt romanesque qui attire le lecteur s'ajoute à l'intérêt de la peinture historique pour faire de ce roman une œuvre remarquable à tous égards.

## AVIS

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

## NOUVELLES DU JOUR

29 septembre.

Nous nous sommes soigneusement abstenus hier de porter aucun jugement sur le discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta, nous bornant à citer deux ou trois passages du résumé publié par le Petit Lyonnais.

## BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

du 30 septembre 1872.

## CAUSERIE POÉTIQUE

M. le comte de Gramont, *Sextines*, 1 vol. chez A. Lemerre, éditeur à Paris. — *Chant du passé*, 1 vol. chez Giraud, éditeur à Paris.

M. Théodore de Banville, *Petit traité de poésie française*, 1 vol. à la bibliothèque de l'Echo de la Sorbonne, 7, rue Guénégaud, Paris.

comprises; et le ton général du discours nous paraissant monté à un diapason bien élevé, en égard aux sages conseils que donnait naguère M. Gambetta à ses amis, ainsi qu'à la modération dont il venait de faire preuve tout récemment à Chambéry, en s'inclinant sans résistance devant les prescriptions ministérielles qui interdisaient le banquet organisé dans cette ville.

Et cependant, si nous en croyons les journaux de Paris, le langage de l'orateur aurait été plutôt atténué qu'exagéré dans la version que nous avons eue sous les yeux.

D'après la dépêche anglaise M. Gambetta ne serait pas seulement borné, en effet, à critiquer avec aigreur le régime actuel et les hommes qui le représentent. Il aurait affirmé que la République ne saurait exister avec M. Thiers à sa tête et qu'il fallait prochainement substituer à la classe actuellement dirigeante, une nouvelle classe sociale, recrutée surtout parmi les travailleurs.

Nous voulons l'espérer encore, nous aussi, et nous attendons un texte précis pour nous prononcer, en toute connaissance de cause, sur cette manifestation dont le caractère de gravité ne saurait échapper à personne.

On sait qu'à la dernière séance de la commission permanente de l'Assemblée nationale M. Martial Delpit avait déclaré inexact le récit du *Soir*, que nous avons reproduit hier et qui se rattachait à une conversation que cet honorable député avait eue avec M. Thiers.

## AVIS

Un fait regrettable vient de se produire à Nantes. Plusieurs convois de pèlerins, revenant de Lourdes, ont été bafoués et insultés.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie une lettre adressée, le 25, par le ministre des cultes à

l'évêque d'Ermland et dans laquelle le ministre, récapitulant le contenu des lettres échangées entre le gouvernement et l'évêque, dit que le gouvernement, quoique reconnaissant le bon esprit des déclarations de l'évêque, est dans l'impossibilité d'y voir la garantie qu'il est de son devoir d'exiger dans l'intérêt de l'Etat et des citoyens.

Le gouvernement ne peut donc pas prendre plus longtemps la responsabilité de laisser payer le traitement de l'évêque sur les deniers de l'Etat, aux lois desquelles l'évêque ne veut pas se soumettre sans réserve.

## UNE SECONDE CHAMBRE

On a parlé plusieurs fois depuis quelque temps de la création d'une seconde Chambre et il est probable que cette question ne tardera pas à être posée devant le pays.

Ainsi, au lieu de blâmer, dans la présentation d'un projet de loi relatif à une seconde Chambre, la façon de procéder, nous l'approuverions sans réserve, comme une innovation louable et de sens commun.

Quant à la création d'une seconde Chambre, c'est une question infiniment plus complexe et plus difficile à résoudre. Il convient dès à présent de l'étudier.

Pourquoi établirait-on une seconde Chambre? « Parce que, disent quelques-uns, une assemblée unique est trop puissante. » Ce motif nous semble assez peu sérieux; parce que nous ne croyons pas que la puissance d'une assemblée ou d'un pouvoir quelconque issu du suffrage universel puisse être limitée par un décret, ni qu'un décret puisse conférer une puissance réelle.

On répond à cela que les pouvoirs de la chambre des communes d'Angleterre et des représentants américains sont limités, d'un côté par la chambre des lords, de l'autre par le sénat. Mais la chambre des lords en Angleterre et le sénat aux Etats-Unis représentent quelque chose de réel, des pouvoirs distincts des chambres élues par le suffrage ordinaire.

En France, trouvons-nous quelque chose de pur? Y a-t-il une noblesse? Non. Celle qui existait aux temps féodaux a vendu ou laissé prendre une à une, par la royauté, les attributions qu'elle possédait.

corps de parasites aussi voraces qu'inutiles. On pouvait y rencontrer des individualités brillantes et dignes de toute considération dans la vie privée, mais rien qui représentât un corps politique quelconque.

Encore moins peut-on discuter avec ceux qui s'imaginent, comme Napoléon I<sup>er</sup>, qu'on peut fabriquer une noblesse. Une noblesse se fait elle-même ou n'existe pas: un gouvernement peut donner des rubans, des titres, de l'argent pris aux contribuables, mais rien de plus.

La chambre des lords, qui a été utile à l'Angleterre, serait donc ridicule en France, parce que en France il n'y a pas de noblesse.

Y a-t-il au moins à représenter, non pas des Etats souverains, comme en Amérique, mais des pouvoirs locaux ayant une existence propre et indépendante? Hélas non! Ici encore l'ancienne royauté avait tout détruit et la révolution a complété son œuvre.

On ne peut donc désirer en France l'établissement d'une seconde Chambre que pour perfectionner le mécanisme constitutionnel, notamment pour tempérer les emportements irréfléchis d'une assemblée, en ralentissant le mouvement législatif et en tâchant d'y faire concourir, autant que possible, tous les hommes capables du pays.

Considérée à ce point de vue, la création d'une seconde Chambre pourrait être fort utile. On pourrait, par exemple, la faire élire par le suffrage à deux degrés; on pourrait aussi lui donner une bonne part des attributions du conseil d'Etat, institution fatale et despotique qui a fait, à petit bruit, des maux immenses.

Mais est-ce de cette manière qu'on pense faire une seconde Chambre? Nous l'ignorons et, à vrai dire, nous en doutons.

Nous en doutons, parce qu'on aime la routine, malgré l'expérience et contre l'expérience, qui a prouvé l'inutilité tout au moins des sénats et chambres des pairs que nous avons vus. On a créé ces secondes chambres en vertu de trois idées, qui nous semblent assez déplorables l'une que l'autre:

1<sup>o</sup> Idée d'une assemblée souveraine de faire une position à un certain nombre de ses membres et de perpétuer son influence après l'expiration de ses pouvoirs;

2<sup>o</sup> Idée d'un pouvoir exécutif plus ou moins usurpateur d'augmenter son influence en se donnant la faculté de se faire des créatures, de récompenser des pouvoirs ou de calmer des adversaires avides;

3<sup>o</sup> Idée d'une bureaucratie beaucoup trop puissante de trouver dans une seconde Chambre un nouvel avancement, un moyen d'augmenter ses revenus, son prestige et sa puissance effective.

Telles sont les idées sous l'empire desquelles on a fait en France des conseils

des anciens, des sénats et des chambres des pairs. Dans aucune d'elles on ne trouve le sentiment de l'intérêt public; aussi les assemblées qu'elles ont produites ont-elles été assez tristes. Le conseil des anciens a conspiré au 18 brumaire la perte de la République et amené cette affreuse restauration de l'ancien régime qu'on appelle la constitution de l'an VIII.

Esérons que le gouvernement actuel ne versera pas dans cette vieille ornière et que, s'il demande la création d'une seconde Chambre, ce sera pour le service du pays et non pour satisfaire l'avidité basse de quelques ambitieux.

Esérons surtout que cette seconde Chambre sera nommée par les électeurs et non par l'Assemblée et par le pouvoir exécutif. Si l'on veut établir une seconde Chambre, il faut que ce soit une institution sérieuse et viable; elle ne peut être telle qu'à la condition que ses membres soient nommés par les électeurs et non à vie, mais pour une période qui ne soit pas trop longue.

## COURRIER DE PARIS

28 septembre 1872.

C'est une affaire décidée: M. Delpit, le fougueux M. Delpit, après avoir lu à la commission de permanence la lettre qu'il n'avait pas envoyée au journal le *Soir*, s'est décidé à remettre cette lettre dans sa poche; il paraît que M. Delpit, fort perplexé de sa nature, a versé ses hésitations dans le sein d'un sien ami; cet ami, de bon conseil et de haute prudence, a partagé la douleur mais éteint la flamme de M. Delpit.

« Vous allez vous attirer une mauvaise affaire, lui a-t-il représenté; votre lettre parue, les journaux vont se jeter sur cette proie, et alors, Dieu sait les polémiques qui vont se livrer sur votre estomac, sans compter les plaisanteries des petits journaux et les brutalités des grands. Vous vous jetez dans un guépier, quand il vous serait si facile de rentrer tranquillement dans votre carapace pour digérer en silence les couleurs de M. Thiers.

« A quoi bon d'ailleurs épiloguer? Le fond du récit est vrai: M. Thiers vous a dit à peu près ce qu'on lui prête; il ne vous a pas appelés énergumènes, vous et vos amis, mais il vous a dit que vous étiez devenus violents, pendant que les radicaux devenaient calmes. Comme c'est parfaitement exact, à quoi bon fournir à des folliculaires l'occasion de le crier de nouveau sur les toits? »

Pendant cette semonce judicieuse, M. Delpit se sentait de moins en moins martial; il a fini par ne pas l'être du tout et voilà comment le *Soir* et le public seront décidément privés des communications belliqueuses de M. Martial Delpit.

Quant à l'ami si éloquent et si écouté qui a ramené la tranquillité dans l'âme tumultueuse de M. Delpit, je devrais le désigner par des périphrases, mais, comme mon rôle est justement d'être indiscret, je vous dirai tout simplement que c'est notre ministre des finances, M. de Goulard. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je me suis moins préoccupé, dans mon commentaire sommaire, de son langage que de sa pensée.

Puisque me voilà sur les frontières de la commission de permanence, je vous annonce que, par suite d'un accord intervenu entre la préfecture de police et la justice militaire, on n'arrête ou l'on ne retient aujourd'hui les gens

de la Commune que pour des faits de pur droit commun; tout homme, officier ou soldat, qui n'a tressé que dans des faits d'ordre exclusivement politique, est relâché ou négligé; il est bien entendu que les individus qui ont passé à l'étranger ou qui se cachent ne bénéficient à aucun degré de cette procédure indulgente.

M. Bonvalet a rencontré, dans son malheur, un allié inattendu: c'est le *Figaro* qui consacre ce matin à l'ancien restaurateur une biographie sympathique et émue; M. Bonvalet y est représenté comme un ami des hommes et même des prêtres; c'est une manière de pélican méconnu. Par contre, les corréligionnaires municipaux de M. Bonvalet ont renoncé à tout armolement et vont procéder avec rigueur contre cette branche pourrie de l'arbre radical. Si M. Bonvalet ne voulait pas s'en aller, on pourrait bien réclamer son expulsion.

M. Desjardins, qui formule depuis quelques jours dans le *Journal de Paris* les lamentations des orléanistes, reconnaît aujourd'hui que le parti orléaniste n'a jamais beaucoup existé, et, en tout cas, qu'il n'existe guère plus. M. Desjardins aurait pu réduire les deux colonnes de son oraison funèbre aux deux mots suivants que je viens d'en détacher:

« Les circonstances ont mal servi l'orléanisme. Son crédit venait surtout de ce qu'il était le symbole principal de la liberté moderne et compatible avec l'ordre. La République, garantie contre les excès par le caractère, le passé, les protestations de M. Thiers, lui a disputé ce titre; elle l'a obtenu même au jugement d'un grand nombre de personnes qui avaient longtemps passé pour orléanistes. »

Il y a à toute la philosophie de la situation. Je vous ai fait prévoir que M. Thiers s'arrangerait, dès la rentrée de manière à mettre les partis aux prises afin de procéder au tirage définitif qu'il médite; je dois ajouter que M. Thiers ne dira et ne fera rien le premier, il laissera aux députés toutes les initiatives purement politiques, sauf à intervenir de tout son poids au moment favorable. M.

## La commission du mètre.

On lit dans le *Journal officiel*:  
Lundi dernier a eu lieu au Conservatoire des arts et métiers l'ouverture des conférences de la commission internationale du mètre.

L'immense développement des rapports commerciaux entre les divers pays du monde, la facilité des communications de peuple à peuple, les expositions nationales, mille causes diverses, enfin, ont concouru à rendre intolérables les inconvénients de la variété des types de mesure et de poids. Partout on a senti le besoin de choisir des étalons uniformes, et c'est alors que reconnaissant l'extrême simplicité du système métrique, la plupart des Etats ont adopté, en principe, l'introduction chez eux des mesures françaises.

Mais ici surgit une difficulté pratique très-sérieuse, celle d'assurer, dans le monde entier, à travers les âges, l'exécution et la conservation rigoureuse de la longueur et du poids fixes comme étalons pour le mètre et le gramme. On comprend, en effet, combien la moindre variation s'introduisant dans un pays pourrait engendrer d'erreurs et de mécomptes, quand elle aurait été multipliée par tous les coefficients que comportent les calculs de la science et les opérations commerciales de tous les jours. Il faut donc fixer invariablement les unités de mesure et de poids, il faut assurer la conservation parfaite de ces étalons prototypes, il faut établir des appareils de vérification d'une précision en quelque sorte mathématiques.

Telles sont les principales questions que la commission internationale est appelée à résoudre. La commission est ainsi composée: suit la liste des membres français et étrangers de la commission et une analyse du discours par lequel le ministre du commerce, M. Teisserenc de Bort a ouvert cette première séance.

## Le récit de M. About.

Les amis qui purent m'approcher ce jour-là me fournirent des explications très-vraisemblables, sinon positives, sur le fait de l'arrestation. Le mandat d'amener, lancé le 27 octobre 1871, à la suite d'un feuilleton du *Soir*, était resté lettre morte jusqu'à mon retour en Alsace. En septembre 1872, un Prussien de

meurt librement dans le sens de l'immortel et du divin, l'art s'affranchit des premiers liens et de l'individualité, si puissante parfois qu'elle soit, qui lui a donné naissance, pour devenir humain c'est-à-dire universel, et nous être un inépuisable sujet d'intérêt et d'admiration.

Me de Gramont chante la printanière idylle de l'adolescent, les rêves gracieux d'une âme aimante autant que haute, les entraînements et les illusions rapides de ces années uniques pour nous; qu'il les regarde effeuillées et brisées à ses pieds par la tempête que nul n'évite et que bien plutôt provoque un épanouissement trop prompt, et qu'il nous rende alors la sombre désespérance de l'homme courbé sous la fatalité; qu'il en recherche et suive la longue trace dans tous les âges écoulés et, tourné vers ce qui n'est plus, qu'il se laisse gagner peu à peu par la paix éternelle des morts; qu'il se résigne enfin et, relevant des deux mains la vieille épée des aïeux dont la pointe est une croix, qu'il s'humilie et se redresse fort désormais de sa patience, de son pardon et de sa foi, qu'il se montre à nous toujours passionné, tourmenté, souffrant et sincère, il est poète, il est homme, il éveille en nous l'écho toujours vibrant de la vie et de la douleur.

Ainsi quel plus joli tableau de printemps et de jeunesse que ce sonnet:  
Sur le chaume incliné, près de la haie en fleurs,  
Le sureau rejette ses vigoureuses pennes,  
Soulève au soleil la senteur des mousses,  
Dont le matin laustre les humides couleurs;  
Et plus haut piaffaient deux oiseaux roucouleurs.  
Après s'être enivrés de leurs caresses douces,  
Ils allaient du lichen grattant les plaques rousses,  
Mais déjà revenant à leurs baisers mouillés,  
Et plus haut piaffaient deux oiseaux roucouleurs.

La lecture en est très-amusante, le conseil sûr, les citations si soigneusement trices que la mère de famille la plus scrupuleuse n'y pourrait trouver rien à reprendre, et il vient à propos combler le vide que n'avait jamais bien rempli et pour nous ne remplissait plus du tout l'Art poétique de Boileau.

Il fallait être du métier pour sentir combien nous manquait un bon guide dans l'étude de la prosodie; il faut avoir soi-même péniblement cherché de ci de là dans les préfaces de Victor Hugo, dans les *Pensées* de Joseph Delorme et les *Lundis* de Sainte-Beuve, dans les feuilletons de Théophile Gautier, dans les *Poèmes en prose* de Charles Baudelaire, dans la chronique littéraire du *Bulletin du bibliophile* ou M. Charles Asselineau continue avec tant de science et d'esprit l'œuvre critique du fin et bon Noëler, dans les notices écrites un peu par chacun, dans l'anthologie Crépet publiée il y a déjà quelques années en quatre gros volumes chez Fichette sous ce titre: *les Poètes français ou Histoire de la poésie française depuis ses origines jusqu'à nos jours*, pour apprécier à sa valeur l'aimable livre de M. de Banville. Désormais, tous les secrets si longs à deviner sur ce qui fait qu'un vers est bon ou mauvais, riche ou pauvre, hardi ou honteux, sont divulgués, et la méthode est indiquée pour tout jeune poète amoureux du bien dire. Autant qu'il est possible d'aider à notre faiblesse, voire à notre infirmité, M. de Banville nous aide; ce ne sera du moins pas sa faute si, malgré tout et, comme il le dit lui-même, l'art des vers reste de tous le plus complexe, le plus savant, le plus mystérieux, hélas! et le plus absolument soumis aux naturelles prédispositions et facultés créatrices de celui qui s'y adonne.

Revenons cependant à M. de Gramont, dont nous ne nous étions, il me semble, éloignés qu'en apparence, puisque nous parlions de bonne poésie, et sans qu'il soit besoin de trouver d'autre transition, puisqu'il est lui-même un poète du plus fin et plus sérieux mérite.

M. le comte de Gramont est de race, d'idées et d'éducation vendéennes; gentilhomme catholique et royaliste, ses héros, non plus que ses regrets ou ses espérances politiques, ne sont pas les nôtres, mais esprit et caractère d'élite, on sent qu'il a toutes les noblesses de son idéal, toute la science de son talent. Pour être de ceux que la naissance seule eût, il y a cent ans, envoyés à l'académie, il ne s'est point contenté de si peu, et, montant au contraire par-delà ces renommées brillantes et faciles, il a voulu se rattacher à ces vaillants d'épée et de plume que la fierté du nom obligeait davantage. Il s'est taillé une noble part, un combat isolé, quelque chose comme une de ces croisades symboliques poursuivies si austèrement par les preux errants de la légende chevaleresque, et le but atteint, la besogne faite, ne demandant rien qu'à la justice de la postérité, il a attendu sans peur ni impatience l'heure de cette épreuve redoutable.



jour le problème du tenant right (droits du tenancier vis-à-vis du propriétaire, — surtout au point de vue de la compensation qui revient au fermier pour amélioration, dans la culture, etc.). Il croit que le mouvement en faveur du tenant right grandira et aboutira à une transformation de la société agricole.

Il rappelle que le tenant right (qui existe en Irlande depuis les dernières réformes de M. Gladstone) n'est pas plus chimérique qu'en Angleterre que ne l'était autrefois le libre échange ou le hantschold suédois.

Le Daily News déclare également que le « problème agraire » (land question) ne tardera pas à s'imposer aux politiques anglais.

Selon lui, il faut réaliser le programme libéral d'échange de la Liban, aussi bien par rapport à la terre (free trad in land) que dans le commerce international.

Le Daily News regarde l'abolition de la primogéniture et des substitutions comme le premier moyen nécessaire pour faciliter le transfert de la propriété foncière.

L'agitation présidentielle aux Etats-Unis.

Nous empruntons à divers journaux américains quelques passages de nature à tenir nos lecteurs au courant de l'agitation présidentielle.

La Tribune, de New-York, organe de Greeley, attaque avec une grande violence les diplomates nommés par M. Grant, surtout M. Tones à Bruxelles, M. Cramer à Copenhague et M. Stevens, ministre américain à Montevideo.

Le même journal accuse M. Grant d'employer largement les arguments péniens en faveur de sa réélection. Le président, dit la Tribune, a imposé à chaque fonctionnaire fédéral une contribution de 40 dollars, en moyenne, pour alimenter l'agitation électorale.

Les grands « railroad rings » (associations véreuses de spéculateurs en chemins de fer) qui se sentent menacés dans leurs privilèges, font également leur possible pour appuyer la candidature de Grant.

Le New-York Herald combat l'opinion de ceux qui croient qu'une loi déclinant la réélection du président aurait pour effet d'annuler les abus administratifs tout le monde se plaint aux Etats-Unis.

Selon le Herald, le vrai remède serait de diminuer et de définir plus exactement les pouvoirs du président, dont le patronage (droit de nommer les fonctionnaires) est déjà un abus qui a produit des conséquences fâcheuses et qui pourrait bien compromettre la stabilité des institutions républicaines.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION DE LYON

IX. Puisque la préoccupation constante du chef de l'Etat est de doter la France d'une artillerie sans pareille, puisque l'Europe entière a eu les yeux fixés sur nos expériences de tir, causons canons, si vous le voulez bien.

Je serais fort embarrassé si je me faisais vous dire à quelle bataille on s'envoie pour la première fois en France ces terribles engins de destruction qui devaient révolutionner l'art de la guerre.

Depuis très-longtemps déjà on emploie le mot canon; mais, durant un certain nombre d'années, il s'appliquait à toutes les armes à feu lançant des carreaux ou du fer grégeois, qui, par leur forme tubulaire, justifiaient cette dénomination.

En plein XIV<sup>e</sup> siècle, nous lisons, dans un ouvrage fort curieux, cette phrase, qui, sous une forme naïve, exprimait une pensée bien triste au fond: « Les Flamands avaient apporté en leurs nefes des canons dont ils tiraient les carreaux si grands et si très-forts, que, quand aucun en était fier, il n'y avait point de remède qu'il ne fût mort. »

C'est qu'aujourd'hui la guerre était plus simple, et par conséquent moins barbare. Les belligérants se trouvaient face à face et luttaient presque homme contre homme. « Les limites de la Laconie vont au bout de nos piques, » disait Agésilas... Que les temps ont changé depuis!

L'exposition des canons est fort restreinte. Je ne veux pas parler des canons de la IV<sup>e</sup> galerie qui ne sont là que pour combler un vide. Pourtant, les modèles que nous avons sous les yeux ne manquent pas d'intérêt; ceux qui paraissent les plus complets sont les canons à système Reffye, en acier Bessemer, ou en acier fondu au creuset.

Le plus remarquable est le canon monstre de la maison Pétin et Gaudet. Cette pièce, comparable à Josephine, à Marie et à Jeanne qui se sont illustrées pendant le siège de Paris, pèse 40,000 kilogrammes. Elle a une longueur de près de 8 mètres, et sa rayure fait un tour entier. Elle a d'ailleurs le même système de fermeture que la plupart des modèles adoptés: c'est-à-dire le pas de vis interrompu.

Avec de pareilles bouches à feu, le mot de Virgile « Victis arma supersunt », ne peut manquer d'être vrai, les canons de ce calibre étant moins aisés à transporter que les pendules.

Je préfère néanmoins à ce géant un autre géant dont le ventre gargantuaïque s'étale dans la même galerie: je veux parler de cette énorme futaille qui contient 50 pièces de bouillottes, c'est-à-dire plus de 11,000 litres. Un peu plus les foudres d'Heidelberg et surtout celui de l'électeur étaient dépassés.

Cet énorme tonneau peut se dispenser de tous cercles ou ferrures, grâce aux mortaises qui l'ont été pratiquées.

Que d'améliorations dans les procédés mécaniques pour la fabrication des futailles depuis leur importation en France en 1817; celle dont je parle est un des plus beaux modèles que l'on puisse voir.

Je ne dirai rien des instruments viticoles et surtout des pressoirs mécaniques qui l'entourent. Pour juger de leur excellence, et pour apprécier leurs multiples qualités, il faudrait qu'on pût voir

Du pressoir qui gémît le vin couler à flots. A quoi sert une exhibition qui ne fonctionne pas? Parlez-moi de la petite filature exposée dans la 3<sup>e</sup> galerie. Voilà qui est intéressant et instructif! sans compter que ce n'est pas sans plaisir qu'on revêt en miniature un de ces ateliers dont le nombre est si grand et l'aspect si gai dans le midi: principalement dans la Drôme et dans l'Ardeche.

C'est devant ces bassines que viennent travailler une partie de l'année les filles des fermiers et même des petits propriétaires de nos départements limitrophes, moyennant trente sous par jour — ah! dame, on se contente de peu — elles consentent à se brûler les doigts douze heures durant dans l'eau bouillante, et se consolent de leurs durs travaux en chantant joyeusement les vieux airs du pays: « La Pernette se lève... »

ou autres refrains du même cru. Heureuses! trop heureuses! Fortunatas nimium... Elles connaissent bien leur bonheur, et préfèrent l'air pur des champs à l'atmosphère enfumée des villes. Comme elles ont raison!... Par malheur, la filature tend à disparaître. La mécanique ne respecte rien, et d'ici peu de temps, soyons en sûrs, on aura trouvé un système de machine qui permettra de d'rou-

ler la soie du cocon sans qu'il soit besoin d'ouvrières. Voyez plutôt la laine et le coton!... Le fuseau et la quenouille, que manient autrefois les reines et les princesses, ont échappé même aux bergères.

Depuis qu'en 1760, un fleur sans instruction, James Hargreaves, de Stanhill, imagina le stock-cards (carte à bloc) et que, sept ans plus tard il inventa le métier dit Spinning-Jenny ou Jeannette (en voyant un rouet à filer, renversé par accident, s'éloigner de la fileuse à un assez grande distance sans cesser de filer), une ère nouvelle commença pour l'industrie du coton, et le travail délicat du filage passa aux mains aveugles de moteurs, animés par l'eau ou la vapeur.

Il en est de même du tissage et en particulier du tissage des soies pour lequel Lyon n'a pas de rivaux. On a inventé des métiers à vapeur pour les façonnés, l'armure et la tafetas. Il faut bien le dire pourtant: ce travail ne peut valoir le travail manuel, et rarement les pièces de soie peuvent sortir parfaites quand elles ne sont pas confectionnées par les mains et les soins assidus d'un ouvrier habile.

L'industrie de la soie remonte à une époque très-éloignée. Elle prit naissance dans la province de Séres (d'où serica, soie) passa en Chine, puis en Perse, en Phénicie et en Grèce.

En 1450 seulement, elle arriva en France et se fixa surtout à Lyon où elle règne en maîtresse. En 1801, Jaquet; en 1806, Conturier; en 1815, Breton; en 1816, Belly et Kulkat; en 1817, Banse et Privat ont illustré notre ville.

Aujourd'hui, les travaux de recherches continuent plus que jamais, et avec d'autant plus d'ardeur que la concurrence s'est mise de la partie, et que Lyon est sérieusement menacé de perdre sa suprématie, s'il ne fait pas tous ses efforts pour la garder.

Nous ne trouvons pas, à notre exposition, d'invention remarquable émanant d'un de nos compatriotes, sinon le moulin pour tordre et dévider la soie, de M. Dusseigneur, et nous devons le regretter vivement.

En revanche, nous pouvons être fiers de la fabrique lyonnaise des châles brochés, que M. Chanel représente fort dignement.

A première vue, on est frappé, quand on regarde un étalage de châles, d'une certaine uniformité; cela tient surtout à ce qu'après avoir persisté dans un genre de mise en carte ou dominant, comme coloris, la teinte jaune, nos fabricants, en tentant de l'abandonner, ont conservé néanmoins ce même système de mise en carte, où cette même couleur se trouve très-employée, puisqu'elle sert de liseré à la feuille et que celle-ci couvre presque entièrement le double fond.

Par malheur, le châle (arabe, schâl, vêtement qui sert en Orient de turban, de manteau et de ceinture aux hommes et aux femmes) n'est plus, comme par le passé, l'article dominant de la toilette d'une femme. Son importation est pourtant d'une date récente, puisque le premier châle a été porté en France en 1801.

Mais les caprices de la mode l'ont relégué au second plan, et si les châles bon marché se portent beaucoup dans la classe ouvrière, il faut avouer que les châles riches ont presque passé à l'état de sortie de bal, de théâtre ou même de bain.

A propos de bains, nous trouvons dans la troisième galerie un certain nombre de modèles de baignoires qui offrent toutes les conditions désirables de confortabilité.

Rien n'est plus hygiénique que le bain. « Les Romains ne conquirent pas d'autres remèdes à leurs maladies pendant 600 ans. Les Lacédémoniens de Lycurgue plongeaient dans l'eau leurs enfants dès leur naissance: c'est même à cette coutume qu'Agésilas et bien d'autres durent leurs infirmités... Mais, en pareil cas, l'exception confirme la règle. Les Arabes font à toute heure du jour des ablutions.

N'est-ce pas d'ailleurs pour avoir négligé ce soin que les croisés rapportèrent le lépre en Europe? L'expédition d'Egypte n'eut-elle pas le même résultat? Et les Lapons? Et les Russes? Au milieu de leurs glaces éternelles ne reconnaissent-ils pas l'efficacité des bains?

Mais je m'égare; le cours de thérapeutique universelle que j'ai l'air de vous faire n'est pas à sa place ici.

Je préfère vous dire un mot d'un autre appareil hygiénique récent, l'Electro-Thérapie du docteur Caplin, dont la vitrine est à côté des baignoires.

Cet ingénieux appareil obtient à Londres un succès énorme. Sa construction repose sur une nouvelle théorie pathologique, imaginée par son inventeur, et dont je ne puis même pas donner une complète analyse.

Frappé de l'immense puissance de l'électricité, le docteur Caplin, dit il y a plus de vingt ans, la pensée, qui devint bientôt une conviction, que, de même que l'électricité sépare, divise, transporte les atomes combinés dans les solutions où ils sont contenus, de même aussi cet incomparable agent pourrait réduire à l'état atonique, et transporter au pôle d'élection les substances non assimilées, et partant, hétérogènes, qui peuvent exister, soit dans les fluides circulants, soit dans les solides du corps humain, et y causer des maladies qui demeurent incurables, tant que les corps étrangers ne sont point éliminés de l'organisme.

En résumé, ce système est la généralisation des effets de l'électricité, appliquée à des vues nouvelles, sur la pathologie générale.

Un de nos confrères nous apprend que le D<sup>r</sup> Caplin doit venir prochainement à Lyon. Nous nous en félicitons et pour la science lyonnaise, et pour les malades qu'il pourra soulager.

En terminant, nos compliments à l'administration de l'Exposition, qui sait attirer dans nos murs un concours énorme d'étrangers, et arrivera, sans doute, par ses recettes journalières, à un résultat qui était presque inespéré.

L. B.

CHRONIQUE

Nous recevons le texte du congé adressé par la mairie centrale à M. le préfet du Rhône. En voici la teneur:

Lyons, le 24 septembre 1872. Monsieur le préfet, Malgré le départ qui s'est produit, en suite de la révolution du 4 septembre 1870, entre la préfecture et la municipalité reconstituée, la majeure partie de l'hôtel de ville est demeurée affectée aux services de la préfecture, et c'est à peine si la ville de Lyon a pu trouver à y installer les divers bureaux de la mairie centrale. Une pareille situation, justifiée à l'origine par les préoccupations communes ainsi que par le concours simultané que les deux administrations trouvaient dans leur voisinage, pour travailler de concert à l'œuvre de la défense nationale, ne pouvait et ne devait être que provisoire.

M. Pa-er, votre prédécesseur, l'avait compris ainsi puis qu'il avait provoqué du conseil général une décision tendant au transfert des bureaux de la préfecture et du logement du préfet dans un édifice séparé et acquis ou loué au moyen des ressources départementales.

D'autre part, le conseil général, comprenant qu'une double question de dignité pour le département et d'intérêt politique est attachée à l'issue

d'une pareille négociation, travaille à étudier et à préparer un projet dans ce sens. Le point où en est déjà arrivé l'examen de l'affaire, l'entente des deux parties, enfin la considération des avantages financiers et administratifs qui doivent résulter pour la mairie d'un prompt adoption de ce projet, tout m'invite à vous saisir directement, monsieur le préfet, de la question ainsi engagée et à solliciter votre intervention personnelle et justement intéressée pour en hâter la solution.

La ville de Lyon dépense, en effet, près de 35,000 fr. pour loger et installer en dehors de l'hôtel-ville les quatre importants services de la mairie municipale, de l'architecte, de l'éclairage et de la recette municipale. L'éloignement de ce dernier service oblige même le bureau de la comptabilité de la mairie centrale à tenir doubles écritures des opérations en recettes et dépenses effectuées par la caisse, ce qui nécessite un surcroît de travail et de personnel.

Enfin, nos archives communales si riches, si précieuses et si intéressantes occupent dans une partie écartée et presque inaccessible de l'hôtel-ville, un emplacement où, en cas d'incendie, il deviendrait matériellement impossible de les préserver.

C'est pour remédier à cet état de choses dont l'inconvénient grave et complexe ne saurait être pas nous frapper, mes collaborateurs et moi, que l'administration municipale désire vivement rentrer en possession de l'entière disposition d'un édifice aussi essentiellement municipal que l'est l'hôtel-de-ville.

La population serait évidemment satisfaite de cette appropriation nouvelle qui, tout en réalisant une importante économie dans les dépenses de la ville, doterait la ville de Lyon, à la solution des affaires administratives une marche plus rapide et plus rationnelle.

Tel est le résultat prochain et définitif que je viens aujourd'hui revendiquer auprès de vous. En conséquence, je vous prie, monsieur le préfet, de pourvoir d'ici à la fin de l'année courante à l'installation des bureaux de la préfecture dans d'autres bâtiments que ceux de l'hôtel-de-ville, de façon à laisser à la mairie de Lyon, dès les premiers jours de l'année prochaine, la libre disposition de cet édifice.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le maire de Lyon, Signé: Bocuet, adjoint.

On lit dans le Bien public: « Le bruit qui a couru d'un remaniement de la mairie de Lyon et de la division de cette ville en plusieurs arrondissements, n'a pas nécessité, comme on l'a dit, l'appel à Paris de M. Barodet.

« Le maire de Lyon viendra de son plein gré, pour s'entendre avec le gouvernement, qui a compris que des centres de population aussi considérables que ceux de Lyon et de Marseille ne pouvaient être administrés avec avantage que s'ils avaient l'organisation municipale de Paris.

« D'autre part, le Bulletin conservateur publie la note suivante: « La prochaine arrivée de M. Cantonnet à Paris paraît se confirmer. Nous savons néanmoins de source certaine que M. le préfet du Rhône n'a pas été mandé par le gouvernement.

« Le Petit Lyonnais publie ce matin une lettre signée d'un certain nombre d'électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement, demandant à leurs conseillers municipaux de donner leur démission, afin d'arriver à de nouvelles élections, par lesquelles ils voudraient affirmer encore que la démocratie lyonnaise veut pour ses enfants un enseignement laïque.

« Il faudrait pourtant bien s'entendre une bonne fois, et savoir ce qu'on veut faire.

« La perte de l'Alsace et de la Lorraine a réduit à de simples tronçons nos voies navigables de l'Est.

« Deux canaux, comme l'on sait, celui du Rhône au Rhin et celui de la Marne au Rhin, se rejoignent en équerre à Strasbourg, faisant communiquer le Nord et le Midi de la France par l'Est. Ils unissaient non seulement le Rhône au Rhin et celui-ci à la Meuse, à la Moselle et à la Seine, mais encore la Manche et la mer du Nord à la Méditerranée.

« Aujourd'hui l'angle de l'équerre n'est plus en France; une frontière étrangère avec sa double ligne de douanes coupe une large partie du parcours de ces deux voies et leur point de jonction. Si on veut maintenir la communication qu'elles établissaient il faut arriver à les rejoindre par de nouveaux travaux sur le sol français.

« La question est à l'étude et deux projets sont en présence. L'un, se rapprochant autant que possible de l'ancien canal, partirait de Port-sur-Saône, près Vesoul et à travers le département des Vosges, rejoindrait à Nancy le canal de la Marne au Rhin. Ensuite, après l'avoir suivi jusqu'à Toul, il le quitterait et, continuant sa route vers le nord atteindrait la Meuse à Sedan par une voie toute nouvelle.

« Ce tracé à l'approbation des départements traversés, naturellement, et non-seulement rétablirait, mais compléterait heureusement notre système de navigation. Seulement, on lui objecte qu'il coûterait beaucoup de temps, beaucoup d'argent, et que trop rapproché de la frontière, il risquerait, en cas de guerre, d'être trop vite coupé et de ne pouvoir servir à la défense nationale.

« L'autre tracé rejoint tout simplement la Saône à Vesoul avec la Marne à Chaumont, sans aller même chercher le canal de la Marne au Rhin. Tout son parcours se trouve sur deux départements: Haute-Saône, Haute-Marne. Il a le cinquième de la longueur du projet rival, et, dans l'état actuel de nos finances, bien qu'il remplisse moins complètement le but proposé, il a toutes les chances d'être adopté.

« La question a été posée à l'une des dernières séances devant notre conseil général, qui n'a pas voulu faire un choix entre ces deux tracés, et s'est contenté de les recommander tous les deux au ministre des travaux publics.

« On parle d'augmenter de près de deux cents hommes le nombre des gardes urbains actuellement existant.

« Deux commissariats de police seraient en même temps créés dans les quartiers des Cordeliers et des Terreaux.

« L'augmentation de l'effectif des urbains est assurément indispensable. Certains quartiers sont trop négligés la nuit.

Ainsi que nous l'annonçons, le jugement du procès de la France républicaine a été rendu hier.

« Il établit une jurisprudence à laquelle, nous l'avouons, nous ne nous attendions guère. C'est une leçon dont nous profiterons assurément.

« Voici, d'après un de nos confrères, les principaux considérants de ce jugement: « Attendu que, dans le journal la France républicaine en date du 2 septembre 1872, il a été publié sous le titre: « La loi et les préfets » un article commençant par les mots: « Le gouvernement nous prie » et finissant par ceux-ci: « pas assez grand », signé, Lucien Jaquet.

« Que cet article, en présentant à sa guise et inexactement les conclusions d'un rapport de M. Reynaud au conseil général de la Loire, a par cela même apprécié la discussion qui a été la suite de ce rapport.

« Attendu que cette appréciation n'était pas accompagnée du compte rendu des débats, et que, dans les séances, dans lesquelles on a lu ou discuté le rapport; « Que vainement les prévenus ont prétendu dans leurs explications séparer le rapport de la discussion qui en a été la conséquence; qu'une telle séparation est évidemment contraire à l'esprit de la loi, et permettrait d'en éluder les dispositions; que, d'ailleurs, il est démontré par les renseignements recueillis que le rapport n'a nullement été livré à la publicité avant d'être lu au conseil général; « Que c'est le cas de faire application aux prévenus des art. 31 de la loi du 10 août 1871 et 8 de la loi du 18 juillet 1872.

« Par ces motifs, le tribunal condamne M. Veron, comme gérant, et Janet, comme signataire de l'article, chacun à 100 fr. d'amende.

« Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum.

« Avant que le congrès médical ne clôture sa session, messieurs les médecins universels, bien adopter une pharmacopée universelle. Telle formule qui représente en France une double détermination peut en représenter le double à l'étranger, et vice versa. Telle désignation qui a une certaine signification en Angleterre, par exemple, peut en avoir une autre, diamétralement opposée chez nous. On frémit en pensant aux conséquences que peuvent produire de semblables erreurs.

« Songez donc! Vous allez faire un voyage d'agrément au delà des frontières: Vous avez mal à la gorge, vous entrez chez un pharmacien et lui demandez un gargarsie d'alun, de miel rosat et d'eau de chichou. Il vous remet le flacon demandé; seulement il y a introduit du landanum, de l'opium et un peu d'acide sulfurique.

« Docteurs! un idiome pharmaceutique universel, S. V. P.!

« Peut de modifications dans l'état médical régnant: notable amélioration de l'état épidémique; le nombre des affections aiguës paraît avoir assez sensiblement diminué.

« Les diarrhées, les embarras gastriques et les dysenteries occupent encore la scène, mais sont sensiblement moins fréquentes; les fièvres typhoïdes paraissent aussi moins nombreuses.

« Avec ces derniers froids, les bronchites ont reparu; les emphysemateux et les phthisiques sont assez éprouvés par ce brusque abaissement de la température.

« Les rhumatismes aigus et les érysipèles ont très-sensiblement diminué. Les érythèmes cutanés ne cessent pas de se faire remarquer par leur rareté.

« Rien à signaler dans les services de chirurgie et dans les maternités.

« Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 9 au 22 septembre 1872 (deux semaines), donne les résultats suivants: Variolo, 0; — Scarlatine, 0; — Rougeole, 0; — Fèvres continues, 14; typhoïde, 11; muqueuse, 2; — Choléra, 1; — Erysipèle, 1; — Bronchite aiguë, 2; — Pneumonie, 15; — Pleurésie, 0; — Dysenterie, 9; — Diarrhée et entérite, 39; — Choléra et cholérine, 11; — Angine couenneuse, 2; — Group, 0; — Affections puerpérales, 2; — Affections cérébrales, 35; — Maladies du cœur, 22; — Phthisie, 33; — Catarrhe pulmonaire, 20; — Autres maladies aiguës, 22; — Autres maladies chroniques, 42; — Affections chirurgicales, 21; — Causes accidentelles, 5; — Total: 388; — Mort-nés, 25.

« M. le général commandant la place de Lyon nous envoie la note suivante: « Pour faire suite à la circulaire du 16 août dernier, le ministre de la guerre informe qu'indépendamment du transport la Sibylle qui partira de Toulon pour le Sénégal et la Nouvelle-Calédonie le 1<sup>er</sup> octobre prochain un autre transport de l'Etat, le Cher, fera route de Cherbourg vers le 10 du même mois pour les mêmes destinations et qu'il pourra prendre des passagers pour Nouméa.

« M. le ministre de la marine demande que les hommes à diriger sur les ports d'embarquement y arrivent 48 heures avant le jour fixé pour le départ des bâtiments.

« Prière de prendre des dispositions en conséquence pour la mise en route des sous-officiers et soldats en ne perdant pas de vue les prescriptions de la circulaire ministérielle du 16 août concernant les officiers.

« L'ouverture des cours du Conservatoire de musique est fixée au lundi 7 octobre. Les examens d'admission auront lieu jeudi 3 et vendredi 4 octobre. Les aspirants seront prévenus par lettre. Le directeur, E. MANGIN.

« Les abonnés du Grand-Théâtre viennent de faire une bonne trouvaille: Les affiches-prospectus du 30 août dernier portent en tête ces mots: Théâtres de Lyon. Théâtre, au pluriel, ce qui veut dire Grand-Théâtre et Nouveautés, cela n'est pas discutable.

« Au bas de l'affiche: Conditions de l'abonnement, etc. Comme rien, ni dans les termes, ni dans l'intention apparente du rédacteur de l'affiche, n'indique que ces conditions n'ont rapport qu'au Grand-Théâtre, dont le nom n'est pas même prononcé dans le prospectus, les abonnés sont fondés à croire que leur abonnement est valable dans les théâtres de Lyon, qui sont sous la dépendance de M. Danguin.

« Ils s'éclament donc leur place, leur fauteuil ou leur loge aux Nouveautés.

« Hier soir, Déjazet donnait la Douairière de Brioine et Voltaire en vacances. La salle était archi-comble, à tel point qu'on avait mis des chaises supplémentaires partout où il était humainement possible d'en placer et qu'un nombre énorme de spectateurs a dû encore se retirer.

« La recette a dépassé 1,200 fr., ce qui est énorme dans une semblable bonbonnière. Qui n'a vu Déjazet dans la Douairière, ce type étincelant de vérité, de finesse et de bouffonnerie? Comme elle détaille ces couplets

« Combien je regrette Mon bras si dodu!... Et dans Voltaire en vacances, comme elle sait rajouter par sa verve et sa gaillardise ce que la pièce a de vieillesse!

« Succès colossal, applaudissements frénétiques, éclats de rire continus, voilà le bilan de la soirée.

« Samedi prochain, Garat, de Sardou, ce charmant vaudeville-opéra-comique qu'elle n'a encore joué que rarement ici, à cause de la fatigue qu'il lui procure, mais qui est sans contredit son triomphe.

« A propos de cette représentation, un mot bien nature prononcé à côté de nous. Deux dames, dont les âges réunis devaient friser la centaine, et que leurs allures et leur maintien désignaient comme appartenant à la catégorie des femmes compromises, se communiquaient leurs impressions.

« Pendant le lever de l'opéra, l'une d'elles, un artiste, à la fin d'une tirade, s'écrie: Je n'ai pas eu de bonheur en amour!... Et la plus âgée des deux dames, en dissimulant un pleur derrière ses lunettes: C'est comme moi! ajouta-t-elle.

« La clarinette de l'orchestre qui se trouvait juste devant ces dames, et qui entendit le mot, ne put retenir... un canard.

« Le défilé des musiques, chorales, harmoniques et fanfares se rendant au festival de l'Exposition, a commencé ce matin à onze heures et demie.

« Le départ a eu lieu cours du Midi, lieu du rendez-vous général. Quarante-deux sociétés environ faisaient partie du cortège.

« M. Mangin, entouré de son état-major, a été particulièrement remarqué, surtout par les dames.

« Les airs joyeux et les marches triomphales retentissaient dans nos gradées rues. Les bou-

quets et les couronnes pleuvaient. C'était un vrai bouquet de fleurs!

« Le train de plaisir de Paris est arrivé hier matin, sans encombre, à l'heure indiquée. Il amenait une grande quantité de voyageurs, pour la plus grande joie de messieurs les maîtres d'hôtel.

« Il repartira après-demain mardi, ainsi que nous l'avons annoncé.

« Les piétons sont bien souvent d'une imprudence impardonnable. Ces jours derniers, une femme d'un certain âge voulut passer, malgré les avertissements du cocher, devant un omnibus qui se rendait à l'Exposition.

« Mais elle avait mal calculé son temps, et lorsqu'elle fut au milieu de la chaussée, elle essaya de revenir sur ses pas.

« Il était trop tard; elle fut renversée par les chevaux qui ne purent s'arrêter sur le coup.

« Un cri d'épouvante sortit en même temps de plus de cent poitrines, mais la malheureuse, faisant un effort convulsif surhumain, se dégagea des pieds des chevaux et voola vers le trottoir au moment où le lourd véhicule allait lui écraser la tête.

« Son salut fut presque miraculeux; il faut avouer pourtant que si la pauvre femme avait été tuée, aucun reproche n'eût pu être imputé au cocher.

« Lyon possède une catégorie de malfaiteurs qui peuvent être classés dans une série à part celle des égarés.

« Hier soir, vers onze heures, Claude G... passait sur la place du marché de Vaise quand, tout à coup, trois individus s'élançant sur lui; lui serrant la gorge et le terrassant; ils se préparaient à fouiller ses poches, mais heureusement l'arrivée de deux jeunes gens les mit en fuite.

« C'est une demi-heure plus tard que Bonnin, coquetier, sortait de la gare de Vaise. Il remarqua bien trois individus jeunes encore qui le suivaient à distance, mais il y attacha peu d'importance, et continua son chemin pour se rendre en ville.

« Il arriva dans la rue de la Martinière, il était environ minuit et demi; là, les trois personnages l'arrêtèrent brusquement, lui passant un lacet autour du cou, et lui prenant son porte-monnaie. Le malheureux coquetier, effrayé par la corde qui lui serrait la gorge, n'eut ni la force, ni le courage de crier; aussi les agresseurs ont-ils eu tout le temps nécessaire pour le dépouiller et se mettre ensuite en sûreté.

« Les almées de l'Exposition viennent de prendre leur vol vers une autre patrie, plus hospitalière et plus généreuse que la nôtre. Nous ne les verrons plus, d'une main blanche et délicate, verser à pleins bords leur champagne pétillant.

« La buvette est fermée; les bibelots vont se vendre, les costumes orientaux aussi. Gageons qu'il ne se trouvera pas un amateur assez généreux pour payer au poids de l'or ces charmants vestons de satin bleu. Et on ose dire que nous ne sommes pas en décadence!..

« Une bonne enseigne! M<sup>me</sup> SIEGLER Alsacienne-Lorraine carte les matelas et les femmes en couche.

« La chute des feuilles sera hâtive cette année; déjà, dans la banlieue de Paris, elles commencent à s'envoler au vent du matin... Voici le moment où l'on va voir sur tous les pianos des jeunes filles la Valse des Feuilles, et où les jeunes poitrinaires vont chanter le couplet bien connu:

« Le long des grandes routes, Du Midi jusqu'au Nord, Nouveaux valses toutes Cette valse de mort! Le vent qui les invite, Jamais n'en trouve assez... Tournez, tournez, tournez plus vite, Pavez les feuilles, valsez, valsez!

« Dans la ville cependant on ne laisse pas longtemps les feuilles mortes se livrer à cette valse furibonde; elles sont recueillies par des industriels, et bien comprimées sous une presse elles font encore un combustible convenable et peu coûteux.

« C'est ainsi qu'après avoir fourni à tous, l'été, la fraîcheur et l'ombrage, l'hiver, elles deviennent pour le pauvre la gaieté et la vie du foyer.

« Voici, d'après le Courrier de l'Ain, le dénombrement de la population dans l'arrondissement de Belley:

« (Chef-lieu, 1344 garçons, 850 hommes mariés

Table with financial data: Billets au porteur en circulation, Comptes courants de Paris, Dividendes à payer, etc.

Table with financial data: 7 Grèges, Ballots pesés, Opérations de décaissement, etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 29 septembre. Includes temperature, wind, and barometer readings.

PROSPECTUS. L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une Ecole de commerce...

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Includes details about the school's curriculum and administration.

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS. LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE: L'HOMME-FEMME.

Table with financial data: Comptes de Trésor, Circulation des billets, Réserve des billets, etc.

Table with financial data: BILLOTS PESÉS. Includes counts for various denominations like 100 francs, 50 francs, etc.

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

PROSPECTUS. L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une Ecole de commerce...

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS. LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE: L'HOMME-FEMME.

Table with financial data: BILLOTS PESÉS. Includes counts for various denominations like 100 francs, 50 francs, etc.

Table with financial data: BILLOTS PESÉS. Includes counts for various denominations like 100 francs, 50 francs, etc.

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

PROSPECTUS. L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une Ecole de commerce...

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS. LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE: L'HOMME-FEMME.

Table with financial data: BILLOTS PESÉS. Includes counts for various denominations like 100 francs, 50 francs, etc.

Table with financial data: BILLOTS PESÉS. Includes counts for various denominations like 100 francs, 50 francs, etc.

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

PROSPECTUS. L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considérable pour la fondation dans notre ville d'une Ecole de commerce...

ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. 34, rue de la Charité. Details about the school's location and contact information.

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS. LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE: L'HOMME-FEMME.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me RATTON, huissier à Lyon, rue Lanterne, 29. VENTE JUDICIAIRE. Le mercredi deux octobre mil huit cent soixante-douze...

Beauté, Utilité, Garantie. DENTS ET DENTIFIERS. A 5 FRANCS LA DENT. Richard et D'Pignat, dentistes, rue du Commerce, 14. 3977

Nouvelles Elixirs. Névralgies et Migraines. PILULES ET LOTIONS. DE BARNOLD, pharmacien, 3, rue de Lyon, 3 LYON. Spécialité recommandée dans les névralgies, les migraines et les douleurs nerveuses...

AVIS. MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS. Succursale à LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25 PRÈS LES TERREAUX.

AVIS. MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS. Succursale à LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25 PRÈS LES TERREAUX.

AVIS. MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS. Succursale à LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25 PRÈS LES TERREAUX.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES. LIGNE DU BRÉSIL & DE LA PLATA. Doublement du service à partir du 20 octobre prochain. DÉPARTS DE BORDEAUX LES 5 & 20 DE CHAQUE MOIS à 10 heures du matin.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits.

AVIS. MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS. Succursale à LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25 PRÈS LES TERREAUX. Habillements Confectionnés pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

BOURSE DE PARIS - Samedi 28 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.) Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 28 SEPTEMBRE 1872. Table with columns for ORGANSINS, TRAMES, and GRÈGES, listing prices for various silk types.

SERVICE D'ÉTÉ. Départs des Chemins de fer GARE DE PERRACHE. Table with columns for Ligne de Lyon à Paris, Ligne de Lyon à Marseille, Ligne de Lyon à Grenoble, Ligne de Lyon à St-Etienne, Ligne de Lyon à Genève, and Ligne de Bourg par les Dombes.